

Objectif et enjeux de l'opération

- **Objectif de la réalisation**

Le contournement autoroutier de l'agglomération d'Arles (liaison Est-Ouest), en cours d'étude, doit permettre d'assurer la continuité d'un itinéraire autoroutier structurant de l'arc méditerranéen entre l'Espagne et l'Italie.

➔ le report du trafic de transit sur l'axe autoroutier contribuera à améliorer substantiellement la qualité de vie des riverains de la RN113 du fait de la réduction des nuisances consécutive au désengorgement du trafic

- **Enjeux de la réalisation**

➔ un enjeu de compétitivité : l'A54 assure à la fois la desserte des zones économiques et du port fluvial d'Arles (au travers du contournement Est d'Arles) mais aussi celle de l'arrière pays languedocien du Port autonome de Marseille

➔ un enjeu de sécurité : la hiérarchisation des voies permettra de dissocier les différents flux de trafic actuels, de garantir un meilleur fonctionnement des déplacements urbains (l'axe crée une véritable coupure du tissu urbain d'Arles) et une requalification urbaine des abords de la RN113 dans la traversée du centre ville de l'agglomération

➔ un fort enjeu environnemental lié à l'extrême sensibilité du territoire arlésien (hydraulique, espaces naturels, patrimoine et biodiversité)

Description de l'opération

Le projet étudié consiste à achever la liaison autoroutière entre Nîmes et Salon par l'option dite «**Sud Vigueirat**».

Deux aménagements sont à réaliser :

➔ un tronçon autoroutier en tracé neuf en 2 x2 voies d'environ 13 km.

Il prend son origine sur l'A54 à l'Ouest au niveau de l'échangeur d'Eymini, franchit ensuite le Rhône et se poursuit au Sud du canal du Vigueirat qu'il traverse pour rejoindre la RN 113 au lieu dit «Balarin» à l'Est d'Arles

➔ une section de la RN113 à réaménager aux normes autoroutières, avec statut autoroutier, sur une longueur de 12,6 km

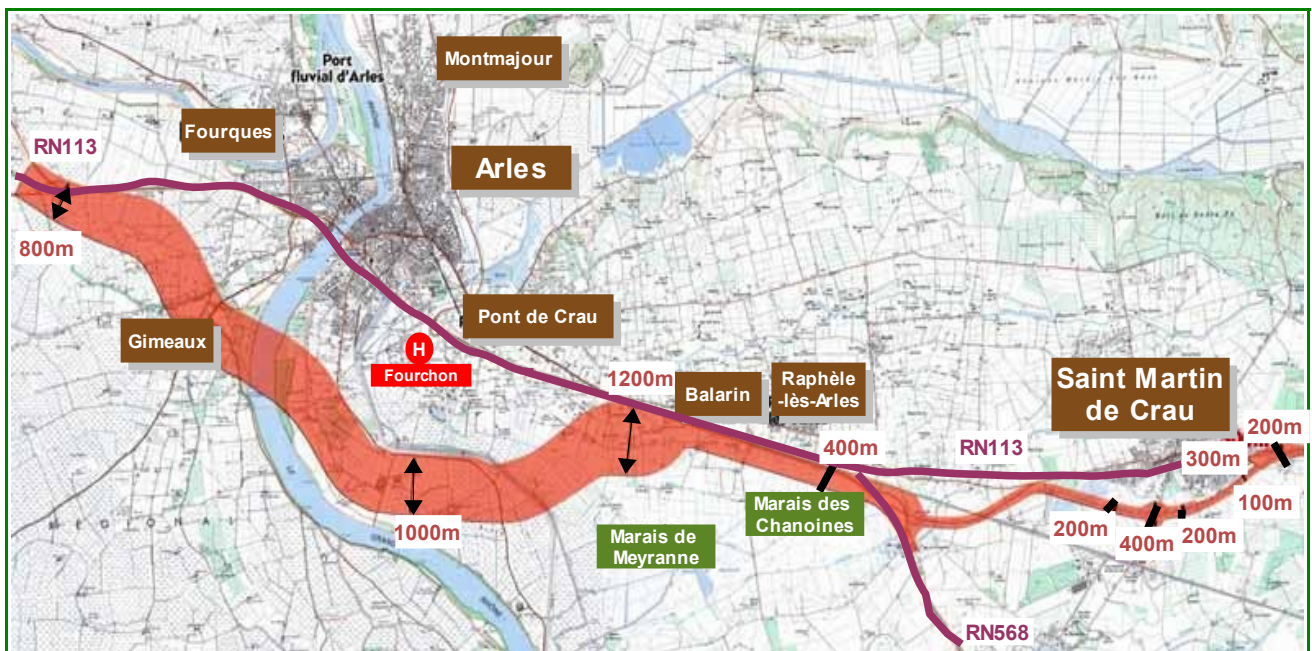


Illustration : DDE13 / DRE PACA - MIC

Caractéristiques techniques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Trafic sur l'itinéraire : <ul style="list-style-type: none"> - Trafic journalier supporté par l'axe : 60 000 véhicules/jour (dont 10 % de poids lourds) et 45 % de trafic de transit - Prévisions à l'horizon de 2015 : 80 000 v/j ● Type de voies : <ul style="list-style-type: none"> - 2 x 2 voies (une section à 2x3 voies entre RN568 et Balarin) | <ul style="list-style-type: none"> ● Nature de la section : <ul style="list-style-type: none"> Autoroute ● Échanges : <ul style="list-style-type: none"> - Sur Arles - Sur Saint Martin de Crau ● Longueur du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Pour le tronçon autoroutier : 13 km - Pour l'itinéraire actuel à aménager : 12,6 km |
|--|---|

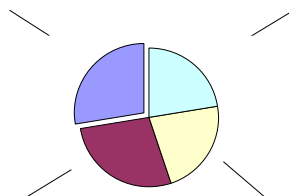
Plan financier

Financement d'ensemble

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Coût d'objectif approuvé : non défini ● Montant inscrit au CPER (contrat de plan) Etat-région 2000/2006 : 0,764 M€ ● Montant proposé au programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) initial 2007/2013: 3 M€ dont 1,5 en DAP CETE* (droits à prestation du | <ul style="list-style-type: none"> ● centre d'études techniques de l'Équipement) pour études uniquement) ● Besoins financiers estimés pour achever les travaux: 500 M€ (valeur 2006) |
|--|--|

Clés du financement CPER 2000/2006

Région Paca : 27,5 % Départ : 22,5 %



État : 27,5 %

Commune : 22,5 %

Modalités de financement PDMI 2007/2013

Non définies à ce jour

Avancement de l'opération au 13 / 08 / 2008

- L'élaboration du tracé et la réalisation d'une autoroute concédée comme celle du contournement d'Arles entrent dans la cadre des procédures définies dans la **circulaire du 07/01/2008**

Avancement du projet global

- **Études et réflexions globales :**
 - **Depuis 1992**
Expertises thématiques environnementales, paysagères, hydrologiques, géologiques, études sur 10 variantes
- **Études de projet :**
 - Études préliminaires (EP) approuvées par décision ministérielle du **07/02/2005**
 - Début des études préalables (EP) : **juin 2005**
- **Comités de pilotage :**
 - **Comité du 13 mai 2005 :** détermination des EP
 - **Comité du 19 mai 2006 :** présentation des résultats de la 1ère étape des EP et détermination des modalités d'études et de concertation de travail envisagées pour la 2ème étape des EP (études et comparaisons des variantes).
- étude de 4 secteurs géographiques en juillet, octobre et décembre 2006 par des groupes de travail
- **Comité du 14 février 2007 :** présentation de l'état d'avancement des études, orientations du maître d'ouvrage et option préférentielle de tracé
- réunion des groupes de travail en mars et juillet 2007
- **Comité du 5 juin 2008 :** proposition de variante optimisée et lancement de la concertation L300-2
- **Concertations publiques :**
 - De 1996 à 2000, de 2000 à 2003, de 2005 à 2007
 - Finalisation de la concertation **prévue au dernier trimestre 2008**
- **Déclaration d'utilité publique (DUP) :**
 - **Enquête à réaliser**
L'objectif de ces études, concertations et enquêtes serait d'engager l'enquête publique au **1er semestre 2009** pour une DUP en **2010**
- **Loi sur l'eau :**
 - Arrêté **non encore obtenu**
- **Acquisitions foncières :**
 - **Non encore engagées**

- **Début des travaux :** **2012** (au plus tôt)
- **Date de mise en service prévisible :** **horizon 2015**

Planning prévisionnel de réalisation

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Études amont (depuis 1992)																
DUP																
Études complémentaires																
Acquisitions foncières																
Travaux																